



## Procès-verbal

### Bureau Directeur téléphonique du 10 mai 2013

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, JACQUET Michel, SMADJA Alain.

Excusés : BANA Philippe, BERNAT-SALLES Philippe, PECQUEUX-ROLLAND Véronique.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur approuve le PV de sa réunion du 13 avril 2013.

Le Bureau Directeur est saisi des points suivants:

- Sur demande de Francis SEREX, président de la CNCG, et en application de l'article 72.1.3 des règlements généraux de la FFHB, le Bureau Directeur, unanime, demande au Président de la FFHB d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre du Président du club AS Cannes HB, conformément à l'article 7.1.3 du règlement disciplinaire et au motif notamment de fraude sur un dossier présenté par un club.

- Conformément aux articles 12.6 du règlement intérieur fédéral et 6.2 du règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage, et sur proposition de Dominique PERNELET, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation du Dr Marion GROUPI comme membre suppléante de la Commission Nationale de Discipline – section Dopage.

- Conformément aux articles 12.6 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire, et sur proposition de Dominique PERNELET, présidente, le Bureau Directeur approuve la désignation de M. Eric AMALOU comme membre de la Commission Nationale de Discipline – section Droit commun.

- Le Bureau Directeur approuve à l'unanimité les 4 textes relatifs aux centres de formation des clubs professionnels :

1. Le cahier des charges pour l'agrément,
2. Le règlement relatif à l'agrément,
3. Le statut du joueur en formation,
4. La convention type de formation (en cours d'approbation par la Ministre des Sports).

Ces documents ont fait l'objet d'un travail important de refonte mené par la DTN avec les différents partenaires des clubs masculins et féminins en liaison avec la LNH et la LFH. Ces textes encadrent le dispositif des centres de formation agréés. Une période transitoire est prévue pour les centres déjà agréés qui disposeront de la saison 2013-2014 pour se mettre en conformité avec le nouveau cahier des charges.

Les trois premiers textes seront publiés au prochain bulletin Handinfos.

- Suite à la demande des présidents clubs de LFH de différer d'une saison sportive la seconde étape du dispositif JIPES, demande exprimée lors du Comité de direction de la LFH du 18 avril 2013 et confirmée par courrier du 24/04/2013 citant les délibérations unanimes des 10 présidents intervenues lors de la réunion de l'Union des présidents de clubs de D1F (UPCD1F) tenue à Metz le 20 avril 2013 et signé par Jean-Marie SIFRE, Président de l'UPCD1F, le Bureau Directeur émet un avis favorable sous réserve de validation par le prochain Conseil d'Administration.

Par conséquent, l'application du passage à 4 joueuses non-JIPES maximum autorisées lors des rencontres de LFH (voire 5 dans le cas de la présence d'une joueuse dite « néo-pro » dans l'effectif) est reportée d'une saison sportive et entrera en vigueur en 2014/2015.

Pour la saison 2013/2014, la règle applicable reste un nombre de 5 non-JIPES maximum autorisées sur une FDME de LFH (voire 6 non-JIPES maximum dans le cas de la présence d'une joueuse dite « néo-pro » dans l'effectif).

Cette modification du dispositif JIPES, adopté initialement par l'assemblée générale fédérale de 2011, ne fera pas grief à aucun club (ni maintenu en LFH, ni accédant de D2F, dans la mesure où le report d'une saison leur est favorable).

Jean-Pierre FEUILLAN présente les thématiques abordées lors du Comité Directeur de la LNH qui s'est déroulé le 2 mai 2013. Il s'agit surtout des réformes des compétitions : championnats, coupe de la Ligue, trophée des champions et mise en place d'un All Star Game avec les différentes options possibles et leurs dates d'application éventuelles. Le prochain Comité Directeur de la LNH prendra les premières décisions en fonction des études réalisées et des synthèses présentées et argumentées lors de cette réunion. Ensuite quelques informations ont été données sur le marketing de la LNH. La LNH a demandé un rendez-vous auprès de l'EHF pour échanger sur le calendrier international.

L'Assemblée générale de fin de saison en ProD2 se déroulera le lundi 10 juin 2013 et abordera notamment l'éventuelle mise en place d'un dispositif VAP (Voies d'Accès au Professionnalisme) sur le modèle du dispositif existant en D2F et d'une réglementation sur le JFL (Joueur Formé Localement) inspirée du Règlement JIPES en LFH et D2F. Seront également à l'ordre du jour l'adoption du calendrier de la prochaine saison et l'attribution des numéros, sachant que les clubs et les membres de l'assemblée ont déjà reçu les premières ébauches du calendrier 2013-2014.

Joël DELPLANQUE informe les membres du Bureau Directeur sur les instructions données par le Ministère des Sports quant à la nouvelle Convention d'Objectifs. Le travail s'effectuera en deux temps : un 1<sup>er</sup> rendez-vous est fixé en juin pour faire le bilan de la dernière Olympiade écoulée puis un second rendez-vous sera programmé en septembre pour négocier la convention pluriannuelle 2014-2017. Il rappelle la priorité de privilégier le pilotage par la performance plutôt que par l'exécution comptable à travers les orientations ministérielles : santé, accès des femmes aux responsabilités, accès à la pratique des publics éloignés pour des raisons économiques, sociales, culturelles, de handicap ou géographiques. Il semble que nos indicateurs, utilisables à partir de Gesthand, ne soient pas en phase avec ceux du Ministère dans ces domaines. Un nouveau traitement des données informatiques sera nécessaire pour préparer ces réunions.

En ce qui concerne le Mondial 2017, un rendez-vous avec le CNDS est programmé fin mai qui aura pour vocation de négocier le plan de versement de la subvention sur les quatre prochaines années. A cette occasion, le financement des animations périphériques sera rediscuté notamment pour qu'il y ait un ciblage « handball » dans la note d'orientation du CNDS territorial.

Claude SCARSI évoque ensuite, à la demande du Président, les possibilités actuelles pour mener à bien le projet de la Maison du Handball.

Les membres du Bureau Directeur expriment des opinions diverses au sujet de la modification envisagée des Statuts et du Règlement Intérieur de la FFHB. Le document préparé par Claude PERRUCHET, s'il aborde des perspectives permettant d'améliorer le fonctionnement fédéral et s'il est appelé à s'adapter aux évolutions du fonctionnement à venir de notre fédération, nécessite une réflexion sur les échéances de son adoption et sur les instances de notre fédération. Comment associer et à quel niveau tous les partenaires dans l'organisation à venir ? L'idée d'élargir le Conseil d'Administration à de nouveaux publics semble recueillir une adhésion mais il est nécessaire dans un premier temps d'avoir un échange sur ce projet avant de le transmettre aux élus des ligues, comités et clubs. Joël DELPLANQUE propose de profiter du prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le vendredi 14 juin après-midi et d'utiliser le vendredi matin pour échanger sur ce sujet.

Alain KOUBI et Alain SMADJA rendent compte de la réunion qu'ils viennent d'avoir avec le Comité de la Seine Saint Denis en présence de la Ligue IFE au sujet de difficultés financières liées au fonctionnement de ce Comité. Les trois demandes formulées au cours de cette réunion sont rejetées unanimement par le Bureau Directeur qui souhaite avoir des précisions sur certains éléments de ce dossier.

Le Bureau Directeur a pris connaissance du projet de courrier à l'attention des Ligues et Comités pour la sélection des territoires hôtes des Championnats du Monde 2017 et demande au Président de lui apporter certains amendements notamment en regard des échéances très courtes.

La Fédération Internationale de Handball a lancé les appels à candidatures pour postuler à l'organisation des championnats du Monde de 2019 masculin et féminin. La FFHB avait envisagé une candidature pour le Mondial 2019 féminin mais le Bureau Directeur estime majoritairement, après la réussite du Mondial féminin 2007 et avant le Mondial masculin 2017, qu'il serait préférable de se porter candidat à l'Euro Féminin 2018 ou celui de 2020

Claude SCARSI informe les membres du Bureau Directeur sur les mouvements prochains de personnels. Il indique par ailleurs que des élections sont en cours pour élire des délégués du personnel devant constituer également la délégation du personnel au Comité d'Entreprise. Enfin, pour faire suite à l'accord d'entreprise signé en mars 2012, Claude SCARSI présente pour la validation des membres du Bureau Directeur le projet de « critérisation » de la prime dite de juin. Le Bureau Directeur donne son accord sur les modalités d'attribution de cette prime aux salariés.

Alain JOURDAN informe à son tour les membres du Bureau Directeur sur les formalités pratiques qui sont nécessaires à mettre en place pour faciliter l'organisation de l'Assemblée Générale 2014 qui aura lieu en Martinique.

Michel JACQUET donne quelques informations sur l'informatique fédérale et l'ouverture prochaine du site Internet qui fera l'objet d'une communication institutionnelle au début du mois de juin.

Le Bureau Directeur valide le partenariat conclu, pour l'année 2013, avec l'association VITACOLO qui permet à des jeunes, au cours de séjour de vacances sportives, d'utiliser la thématique du handball. Cette reconnaissance permettra de prolonger l'image du handball vers des publics nouveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 45.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général